



L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation ?

Pierre Bréchon, Bruno Cautrès

► To cite this version:

Pierre Bréchon, Bruno Cautrès. L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation ?. *Revue Française de Science Politique*, 1987, 37 (4), pp.502-525. 10.3406/rfsp.1987.411647 . hal-01009328v1

HAL Id: hal-01009328

<https://sciencespo.hal.science/hal-01009328v1>

Submitted on 17 Jun 2014 (v1), last revised 6 Sep 2018 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation?

In: Revue française de science politique, 37e année, n°4, 1987. pp. 502-525.

Résumé

A partir des données d'un sondage post-électoral grenoblois, l'article essaie de préciser quelles sont les catégories de population les plus touchées par le phénomène de la non-inscription. Les taux de non-inscrits varient avec l'âge, le groupe socio-professionnel, le niveau de diplôme, l'attitude religieuse. Mais ils dépendent aussi du degré de politisation. L'analyse multivariée permet de conclure que, pour les catégories bien intégrées socialement, l'inscription électorale apparaît comme une quasi-norme de comportement, indépendante de la politisation des individus. Au contraire, pour les catégories moins stables, l'inscription électorale apparaît comme un choix dépendant de la conscience politique.

Abstract

Based on data from a Grenoble post-electoral survey, the population categories which register the least are analyzed. The rates of those who do not register vary with age, social-occupational category, education, religious attitudes. They also depend on the degree of politicization. Multivariate analysis leads to the conclusion that for the socially well-integrated categories, voter registration is a behavioral quasi-norm, independent of individual politicization. For less stable categories, voter registration appears to be a choice dependent on political consciousness.

Citer ce document / Cite this document :

Brechon Pierre, Cautres Bruno. L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation?. In: Revue française de science politique, 37e année, n°4, 1987. pp. 502-525.

doi : 10.3406/rfsp.1987.411647

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1987_num_37_4_411647

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : INDICATEUR DE SOCIALISATION OU DE POLITISATION ?

PIERRE BRÉCHON, BRUNO CAUTRÈS

LES recherches françaises concernant la non-inscription sur les listes électorales sont peu nombreuses. Ce faible investissement semble provenir de deux causes différentes. La sociologie politique s'est davantage intéressée à l'orientation du comportement électoral qu'à la signification de l'acte électoral lui-même. Donnée souvent négligée, la non-inscription apparaît comme un comportement marginal. De même que pendant longtemps on s'est peu intéressé dans les sondages aux non-réponses aux questions politiques, de même on n'a pas jugé intéressant de réfléchir sur la signification de la non-inscription.

Le faible nombre d'études sur la non-inscription tient aussi au caractère rare et approximatif des données : on ne possède pas de technique très fiable pour dénombrer précisément les non-inscrits. On en est souvent réduit à apprécier l'écart entre la population électorale potentielle (les Français, de 18 ans et plus, jouissant de leurs droits civiques et politiques) et le nombre d'inscrits sur les listes électorales. Au plan national, après un long travail statistique, on aboutit ainsi à des estimations relativement fiables¹. En revanche, pour une commune ou une circonscription, l'écart entre la population électorale potentielle et les inscrits ne permet pas d'appréhender exactement le phénomène de la non-inscription. Car la commune dans laquelle on habite n'est pas forcément celle où l'on est inscrit. Selon la situation socio-démographique de la commune ou de la circonscription, on peut aboutir à des écarts positifs ou négatifs. Dans certains cas en effet, la population des inscrits effectifs peut dépasser les inscrits potentiels².

De fait, les seuls politistes qui s'intéressent à l'inscription électorale – définie par Pascal Perrineau comme « le degré zéro de la mobilisation électorale »³ – sont aussi ceux qui étudient la signification de l'absten-

1. Cf. Morin (J.), « Un Français sur dix ne s'inscrit pas sur les listes électorales », *Economie et statistique*, 152, février 1983, p. 31-37. L'auteur part d'un échantillon du fichier des bulletins individuels du recensement. Il définit, à partir de là, la population électorale potentielle. Il rapproche ensuite ce fichier de population électorale potentielle du fichier général des électeurs. Il isole ainsi les bulletins individuels des non-inscrits.

2. Cf. Bon (F.), Denni (B.), « Population électorale, population électorale potentielle, population totale dans la région Rhône-Alpes », *Revue française de science politique*, 28 (6), décembre 1978, p. 1055-1066.

3. Cf. Perrineau (P.), « Inscription sur les listes électorales, mouvement d'inscription, dynamique démographique et dynamique politique. Le cas français (1974-1981) », 2^e congrès de l'Association française de science politique, « Les analyses électorales en France. Bilan, discussion, perspectives », Grenoble, 25-28 janvier 1984, p. 1.

tion¹. Ils expliquent le plus souvent que celle-ci est en France mesurée par défaut, du fait de la non-prise en compte des non-inscrits dans la statistique et, par excès, du fait de l'existence de « faux-inscrits »².

Une mesure précise de la non-inscription, et, par ricochet, du phénomène abstentionniste, n'est donc possible qu'au plan national, à condition de ne pas prendre en compte le problème des « faux-inscrits ». Et bien sûr, il n'est pas question de connaître, par les méthodes évoquées ci-dessus, le profil sociologique et idéologique des non-inscrits. Au mieux, on établit la distribution par sexe et âge des électeurs non inscrits³.

A défaut de pouvoir bien mesurer la non-inscription à partir de données administratives, on pourrait espérer disposer de données de sondages concernant ce phénomène. On pourrait alors appréhender les caractéristiques sociales et politiques des non-inscrits. Or ces données sont très rares. Les sondages politiques comportent rarement une question spécifique permettant de dénombrer les non-inscrits puisque les enquêteurs n'interviewent que des individus déclarant être inscrits.

Dans le cadre d'un sondage post-électoral⁴ effectué avec des étudiants de l'Institut d'études politiques⁵ sur la commune de Grenoble à l'issue des élections de mars 1986, nous avons tenté de lever un coin du voile, d'apporter quelques lumières sur ce point obscur de la sociologie électorale.

Pour mesurer la non-inscription, nous avons retenu la question suivante, située bien sûr assez tôt dans le questionnaire, avant la reconstitution des votes : « *Etes-vous actuellement inscrit (e) sur une liste électorale ? (Oui, non). Si oui, dans quelle commune ou dans quel bureau de vote (à Grenoble) ?* ».

Soixante-six pour cent seulement de la population électorale potentielle grenobloise sont effectivement inscrits dans leur commune de résidence ; le tiers restant se répartit à peu près également entre les non-inscrits (12 %), les inscrits dans l'Isère (12 %) et les inscrits à l'extérieur du département (10 %). Ce résultat apparaît assez fiable puisque pour 1974,

1. Cf. Lancelot (A.), *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1968, 290 p. ; Sineau (M.), « L'abstentionnisme parisien aux élections municipales (1965-1977) », *Revue française de science politique*, 28 (1), février 1978, p. 55-72 ; Toinet (M.-F.), « Remarques sur l'inscription et la participation électorales à Paris », *Revue française de science politique*, 28 (1), février 1978, p. 102-117 ; Subileau (F.), Toinet (M.-F.), « L'abstentionnisme en France et aux Etats-Unis : méthodes et interprétations », in Gaxie (D.) sous la direction de, *Explication du vote*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, chap. 7, p. 175-198 ; Denni (B.), *Participation politique et démocratie*, Thèse pour le doctorat d'Etat en science politique, Grenoble, Université des sciences sociales, 1986, 697 p.

2. B. Denni les définit comme « des personnes frappées d'incapacité électorale, décédées ou ayant quitté la commune et qui, à la date d'une élection, n'ont pas encore été radiées des registres électoraux » (*Participation politique et démocratie*, op. cit., p. 408).

3. Morin (J.), « Un Français sur dix ne s'inscrit pas sur les listes électorales », art. cité. Cette méthodologie permettrait en fait d'établir un profil sociologique plus complet des non-inscrits par exploitation systématique de leurs bulletins individuels au recensement.

4. Echantillonnage par quotas, selon les quartiers, le groupe socio-professionnel, l'âge et le sexe. 897 réponses exploitables.

5. Dans des conférences de méthodes assurées par Jacques Derville, Pierre Kukawka et les deux auteurs de l'article.

à partir de la comparaison entre la population électorale potentielle et le nombre des inscrits sur les listes électorales, F. Bon et B. Denni arrivaient à des résultats voisins pour la 2^e circonscription de l'Isère, composée d'une large partie de Grenoble et de quelques communes importantes de la banlieue¹. De plus, notre pourcentage de non-inscrits n'est pas très éloigné de celui auquel aboutit J. Morin pour l'ensemble de la France² ; selon lui, au 1^{er} janvier 1982, 11,3 % des électeurs potentiels n'étaient pas inscrits sur les listes électorales. Et le sondage de l'OIP (novembre-décembre 1985) aboutit à un taux de non-inscription de 8 % en France et de 12 % pour la région Rhône-Alpes³.

On pouvait craindre d'aboutir dans ce sondage à une mesure sous-évaluée de la non-inscription. En effet, reconnaître que l'on n'est pas inscrit, c'est avouer une faute par rapport à une obligation légale, c'est admettre sa négligence et son comportement de mauvais citoyen. Par ailleurs, les enquêteurs, lors de la prise de contact, annonçaient un sondage sur les opinions politiques des Grenoblois. On peut penser que ceux qui ont accepté de répondre à ce sondage sont un peu plus politisés que la moyenne et donc vraisemblablement un peu plus fréquemment inscrits sur les listes électorales. Nos chiffres sont peut-être effectivement quelque peu sous-évalués puisqu'on estime que la non-inscription est plutôt plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural. Aboutir pour une grande ville à des chiffres presque identiques à la moyenne nationale peut, de fait, indiquer une sous-évaluation. Si nos données sont légèrement sous-évaluées⁴, elles apparaissent cependant fiables pour appréhender les facteurs de la non-inscription.

Le problème de la signification de la non-inscription n'est pas très différent de celui de la signification de l'abstention. Pour certains auteurs, l'abstention doit s'interpréter avant tout en termes de non-intégration sociale, de non-participation à la société politique, d'absence de « sociabilité démocratique »⁵. Pour d'autres, au contraire, l'abstentionnisme électoral traduirait souvent un positionnement politique. Il ne serait pas indicateur d'anomie sociale mais traduirait, notamment chez les absten-

1. D'après leur étude, 31,3 % de la population électorale potentielle n'était pas inscrite dans la circonscription. Cf. « Les circonscriptions électorales dans Rhône-Alpes », *Les dossiers de l'INSEE. Rhône-Alpes*, février 1978, 113 p.

2. J. Morin, « Un Français sur dix ne s'inscrit pas sur les listes électorales », art. cité.

3. Cf. Percheron (Annick), « Les absents de la cène électorale », in *Mars 86 : La drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986, p. 139-147.

4. Notons d'ailleurs que notre sondage semble moins sous-évaluer la non-inscription que l'abstention électorale ; en effet, 15 % des interviewés se déclarent abstentionnistes, ce qui représente 17 % de ceux qui sont inscrits sur une liste électorale. Ce dernier pourcentage peut se comparer au taux d'abstention réel : 22 % dans l'Isère et 26 % à Grenoble. Tout se passe comme s'il était plus facile pour un enquêté d'avouer sa non-inscription – qui renvoie à une situation administrative non conforme – que son abstention, qui désigne la non-participation à un scrutin qui a été occasion de forte mobilisation électorale.

5. Selon l'expression de B. Denni qui affirme aussi que, « à travers la participation politique, c'est le pouvoir d'intégration de la société démocratique que l'on étudie », cf. *Participation politique et démocratie*, op. cit., p. 392.

tionnistes intermittents – de fait, les plus nombreux –, un véritable choix politique¹.

Comme pour l'abstention, on peut aussi interpréter la non-inscription de deux manières, soit comme un phénomène sociologique, soit comme un phénomène politique. Selon la première hypothèse, F. Bon et B. Denni la considèrent comme un indicateur d'anomie sociale². Ils montrent que le taux de non-inscription dans les 42 circonscriptions de la région Rhône-Alpes croît en fonction du dynamisme démographique, sauf dans les centres des grandes agglomérations où l'on observe une forte non-inscription associée à une stagnation, voire un recul démographique. Ils avancent deux hypothèses explicatives complémentaires :

- les populations migrantes s'inscriraient lentement sur les listes électorales, du fait de leur négligence, de la volonté de ne pas couper toutes attaches avec leurs racines et de la lenteur de la socialisation politique dans un nouvel univers social ;

- les milieux à forte croissance démographique, tout comme les centres, en régression, des grandes agglomérations seraient des espaces destructurés où règne l'anomie sociale. Ces deux formes d'anomie urbaine produiraient le symptôme de la non-inscription fréquente.

Nos données ne nous permettront pas de vérifier complètement la pertinence de cette deuxième hypothèse, car notre échantillon est inséré dans un même milieu urbain. En revanche, nous pouvons essayer de tester la première. Si elle est exacte, la non-inscription devrait être particulièrement fréquente dans les catégories de population mouvante, à fort taux de mobilité géographique.

Mais on peut interpréter aussi la non-inscription en termes politiques. Plutôt que signe d'anomie sociale, la non-inscription manifesterait le refus, par les individus, de l'expression politique ou plus simplement leur absence de politisation.

Pour avancer dans l'explication de la non-inscription, nous analyserons d'abord le taux de non-inscription en fonction des variables sociologiques, puis des variables politiques. Enfin, par la pratique de l'analyse multivariée, nous essaierons de préciser si la non-inscription dépend plutôt de la socialisation ou de la politisation des individus.

1. Selon F. Subileau et M.-F. Toinet, « il y a une partie de l'abstention (nous serions tentés de dire son substrat permanent) qui renvoie aux explications traditionnelles par la moindre insertion sociale. En revanche, les autres abstentionnistes ne marquent pas leur refus du politique mais indiquent, à une élection donnée, un refus du choix partisan qui leur est proposé. Loin d'être apathiques, il leur arrive de vouloir se situer politiquement " ailleurs " ». Cf. « L'abstentionnisme en France et aux Etats-Unis : méthodes et interprétations », cité, p. 197-198.

2. F. Bon, B. Denni, « Population électorale, population électorale potentielle, population totale dans la région Rhône-Alpes », art. cité.

L'INSCRIPTION EN FONCTION DES VARIABLES SOCIALES ET POLITIQUES

L'inscription électorale varie peu selon le sexe : 14 % des hommes et 11 % des femmes sont non inscrits. Au plan national, J. Morin aboutit à un résultat semblable : 11,4 % de non-inscription pour les hommes et 11,2 % pour les femmes. En revanche, l'âge introduit des différences notables dans les taux de non-inscription et de lieux d'inscription (tableau 1)¹. Les jeunes électeurs sont fortement non inscrits. Population encore mal insérée dans la vie sociale et dans la société locale, les jeunes électeurs sont aussi faiblement inscrits dans leur commune de résidence : seuls 37 % des 18-24 ans sont sur une liste électorale grenobloise. Autrement dit, les 18-24 ans qui s'inscrivent n'entendent pas toujours rompre les liens avec leur commune d'origine. Un regroupement plus fin des classes d'âge, qui n'apparaît pas ici, montre que ces deux phénomènes – forte non-inscription, faible inscription au lieu de résidence – sont davantage accentués chez les 18-19 ans que chez les 20-24 ans : un tiers des premiers sont non inscrits, 24 % pour les seconds (J. Morin observe d'ailleurs le même clivage au plan national). Au-delà de 25 ans, la non-inscription décline fortement, de même que l'inscription hors de la commune de résidence.

Tableau 1. Comparaison des taux d'inscription obtenus à partir du sondage IEP 1986 et des données de J. Morin pour 1982 (% verticaux)

	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	Moyenne
Non-inscrits (sond. IEP)	26	11,5	10	5,5	2	12
Non-inscrits (données nationales)	21	14	9	8	9	11
Inscrits à Grenoble (sond. IEP) ..	37	63,5	74	81	85,5	66

X² = 151,68 significatif au seuil de 0,0001 - V = 0,23.

Considérons le tableau 2. Le groupe socio-professionnel introduit des différences importantes dans les taux de non-inscription. Globalement, plus on est situé vers le haut de l'échelle sociale, plus on est inscrit sur les listes électorales. Mais, sur les groupes 3 et 4, on observe des taux élevés d'inscription hors de Grenoble, ce qui est un signe de mobilité géographique.

Les pourcentages observés pour les étudiants et les retraités sont dépendants de l'âge. Cependant, les étudiants semblent davantage inscrits

1. Nous indiquerons dans les tableaux de tris croisés, les valeurs du X² et du V de Cramer. Rappelons que le X² est un test statistique permettant de déterminer si les distributions observées dans un tableau de contingence diffèrent significativement d'une distribution théorique due au seul hasard. Par exemple, le tableau 1 fait apparaître que la probabilité qu'il y ait distribution aléatoire est inférieure à une chance sur 10 000 : la liaison entre les deux variables est alors significative. Le V de Cramer mesure l'intensité de cette liaison. Plus la valeur de ce coefficient, compris entre 0 et 1, est élevée, plus forte est la liaison. Pour le tableau 1, un V de Cramer à 0,23 représente une liaison d'intensité forte.

que la moyenne de leur classe d'âge ; et cette inscription est rarement grenobloise. Les retraités, au contraire, sont presque toujours inscrits dans leur commune de résidence : preuve que si l'âge favorise l'inscription électorale il la stabilise aussi géographiquement.

Tableau 2. Taux de non-inscription et d'inscription à Grenoble, selon plusieurs variables socio-culturelles (% horizontaux)

	<i>Non-inscrits</i>	<i>Inscrits</i>
Moyenne	12	66
<i>Groupe socio-professionnel ^a</i>		
Artisans, commerçants, industriels (G.2)	10	70
Cadres et professions intellectuelles supérieures (G.3)	4	66
Professions intermédiaires (G.4)	9	65
Employés (G.5)	13	67
Ouvriers (G.6)	24	60
Retraités	2	88
Etudiants	16	29
Autres sans activité	20	70
<i>Diplôme ^b</i>		
Aucun	23	67
CEP	10	79
CAP	15	70
BEPC	15	76
BI, BP	17	62
Bac	13	55
BTS, DEUG	9	57
Licence, Doctorat	6	61
<i>Attitude religieuse ^c</i>		
Catholiques pratiquants réguliers	2	84
Catholiques pratiquants irréguliers	9	71
Catholiques non pratiquants	21	62
Non-catholiques	18	54

a. X² = 182,69 significatif au seuil de 0,0001 - V = 0,26.

b. X² = 104,86 significatif au seuil de 0,0001 - V = 0,19.

c. X² = 57,52 significatif au seuil de 0,0001 - V = 0,15.

Le niveau de diplôme ne fait pas apparaître de relation parfaitement linéaire avec le taux de non-inscription. Cependant, l'absence de tout diplôme correspond à une forte non-inscription, alors que la possession de diplômes universitaires favorise l'inscription, mais assez souvent hors de Grenoble. Ceci corrobore nos observations selon le groupe socio-professionnel.

Les données dont nous disposons permettent également d'apprécier la distribution de l'inscription électorale selon le statut professionnel occupé. Le statut est une variable dont la liaison statistique avec l'inscription électorale est moins forte (V = 0,10) ; il n'introduit pas de différence significative des lieux de l'inscription : que l'on soit salarié, employeur, indépendant ou inactif, le taux d'inscription à Grenoble varie de 64 % à 69 %. En revanche, nos données confirment assez bien les

travaux récents concluant à la pertinence de la distinction entre salariés du secteur privé et salariés du secteur public. En effet, un écart de dix points sépare le taux de non-inscription des premiers et des seconds : 17 % des salariés du secteur privé ne figurent pas sur les listes électorales, seulement 7 % pour les salariés du secteur public. Plus forte intégration des normes sociales démocratiques par les uns ? Cette hypothèse sera examinée le moment venu.

Le statut d'occupation du logement semble aussi être un bon prédicteur de l'inscription électorale ($V = 0,18$). Seulement 4 % des propriétaires de leur résidence principale sont non inscrits, alors que 17 % des locataires sont dans ce cas. Et les propriétaires sont plus souvent inscrits à Grenoble. Les propriétaires constituent sans doute une population à forte stabilité géographique, bien insérée dans la vie sociale et dans la société locale. C'est cette stabilité et cette insertion qui expliqueraient leur forte participation électorale.

Une autre forme de l'insertion sociale et de la socialisation réside dans l'intensité de la pratique religieuse, qui agit sur l'inscription électorale (tableau 2). Plus l'intensité de l'intégration au catholicisme augmente, plus le taux de non-inscription baisse. L'inscription ne varie pas seulement en fonction des caractéristiques sociales des individus. Des variables politiques sont également bien corrélées avec l'inscription électorale (tableau 3).

L'intérêt pour la politique est une variable fortement discriminante de l'inscription électorale. Plus l'intérêt pour la politique est fort, plus le taux de non-inscription est faible. Et ceux qui ne s'intéressent pas du tout à la politique non seulement ont un taux très élevé de non-inscription, mais ils sont également rarement inscrits hors de leur commune de résidence. On retrouve la même corrélation avec l'indicateur de proximité partisane : moins on se sent proche d'un parti politique, plus on a de chances d'être non inscrit. Et les sans opinion se caractérisent aussi par un très faible taux d'inscription hors de Grenoble.

Ces résultats accréditent l'hypothèse selon laquelle l'inscription électorale ne relève pas que d'une logique des propriétés sociologiques des groupes sociaux : elle varie fortement aussi selon leur degré de politisation. Est-ce la signification même que les individus attribuent à l'acte électoral qui est en cause ? Il apparaît, en effet, que la relation entre l'inscription électorale et deux indicateurs¹ concernant le sens du vote est particulièrement significative.

1. Ces deux indicateurs résultent des questions suivantes : « Lorsque vous allez voter, avez-vous le sentiment d'exercer un droit ou d'accomplir un devoir ? » « Pour vous, personnellement, est-ce que voter est nécessaire pour se faire entendre ou ne sert pas à grand-chose ? ».

Tableau 3. Taux de non-inscription et d'inscription à Grenoble, selon plusieurs variables de politisation (% horizontaux)

	<i>Non-inscrits</i>	<i>Inscrits</i>
Moyenne	12	66
<i>Intérêt pour la politique ^a</i>		
Beaucoup	4	75
Assez	5,5	69
Un peu	16	62
Pas du tout	30,5	54
<i>Proximité partisane ^b</i>		
Très proche	3	78
Assez proche	8	67
Peu proche	14	63
Pas proche du tout	26	56
Sans opinion	22	70
<i>Sens du vote ^c</i>		
Voter est un devoir	6	74
Voter est un droit	9	64
Sans opinion	49,5	35
<i>Fonction du vote ^d</i>		
Voter est nécessaire pour se faire entendre	8	69
Voter ne sert pas à grand-chose	23	55
Sans opinion	33	50

a. $X^2 = 65,52$ significatif au seuil de 0,0001 - $V = 0,16$.

b. $X^2 = 58,98$ significatif au seuil de 0,0001 - $V = 0,15$.

c. $X^2 = 163,21$ significatif au seuil de 0,0001 - $V = 0,30$.

d. $X^2 = 53,03$ significatif au seuil de 0,0001 - $V = 0,14$.

Cette relation n'organise pas les deux tableaux croisés de façon identique. Le premier révèle une structure d'association bien particulière : les lieux d'inscription et les taux de non-inscrits varient nettement selon la capacité des individus interrogés à donner ou pas une opinion sur le vote comme droit ou comme devoir. L'analyse des sans réponse montre que celles-ci sont fortement associées à la non-inscription : 49,5 % des sans réponse ne sont pas inscrits. Le taux de non-inscription s'abaisse brutalement dès lors que les individus prononcent une opinion sur le vote : qu'ils aient le sentiment d'exercer en votant un devoir ou un droit, il s'agit d'électeurs fortement inscrits (6 % et 9 % de non-inscrits respectivement).

Le taux de non-réponses (11 %) à cette question est plus fort que pour d'autres indicateurs de politisation. Ce taux indique une hésitation des enquêtés à trancher sur le sens du vote. Notre hypothèse est que le vote devoir et le vote droit renvoient à deux théories distinctes de la démocratie. La première met l'accent sur les contraintes sociales nécessaires au bon fonctionnement du système politique : voter est alors un devoir, une norme sociale contraignante. L'autre théorie repose sur un libre-arbitre reconnu aux citoyens : ils peuvent user ou délaisser leur droit au vote. Ces deux théories ne s'excluent pas, mais sont complé-

mentaires. Le système politique français tente d'ailleurs de les tenir simultanément : la carte électorale, dont les électeurs inscrits disposent, ne rappelle-t-elle pas que si « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique » ?

Nos données montrent que lorsqu'ils se prononcent sur le sens du vote, les enquêtés sont fortement inscrits quel que soit leur idéal démocratique : elles nous rappellent ainsi l'efficacité discrète de l'invitation au vote portée sur la carte électorale.

La structure interne du tableau croisant l'inscription électorale avec la fonction accordée au vote est différente du tableau précédent : d'une part, les sans réponse sont moins nombreux (5 % contre 11 %) ; d'autre part, la différence entre les sans réponse et les autres individus est moins accentuée : lorsque l'on considère que le vote ne sert pas à grand-chose, le taux de non-inscription n'est plus très éloigné de celui des sans réponse.

En revanche, le contraste apparaît beaucoup plus accentué entre les items de réponse ; ceux qui considèrent le vote nécessaire pour se faire entendre s'en donnent les moyens (ils sont faiblement non inscrits), tandis que ceux qui ne croient pas en l'utilité du vote sont fortement non inscrits.

L'inscription sur les listes électorales varie nettement, on le voit, selon le degré de politisation ; ce constat se maintient lorsque l'on prend en compte des variables où la relation est moins nette quoique toujours forte. Ainsi, le positionnement sur l'échelle gauche-droite fait apparaître que :

- à l'exception de ceux qui se situent à l'extrême droite, l'ensemble des positions de droite sont plus inscrites que les positions de gauche ; le milieu de l'échelle correspond, quant à lui, à un taux d'inscription égal à la moyenne d'ensemble ;

- parmi ceux qui refusent de se situer sur cette échelle, il y a une forte proportion de non-inscrits, soit 31 %, et une faible inscription sur les listes de la commune de résidence, 50 %.

Sur une série d'indicateurs concernant des jugements sur la politique, il apparaît encore que ceux qui valorisent l'activité politique sont les plus inscrits ; ceux qui ne sont pas d'accord du tout pour dire que la politique est une chose trop compliquée sont 11 % à ne pas être inscrits, alors que ceux qui sont tout à fait d'accord sont 18 % ; ceux qui sont tout à fait d'accord avec l'idée que la politique est sans prise avec le réel sont 20 % à être non inscrits, tandis que ceux qui ne sont pas d'accord du tout ne sont que 8 %.

Enfin, on peut ajouter que les plus faiblement non inscrits sont aussi ceux dont l'intérêt est le plus fort pour l'information politique : ceux qui écoutent régulièrement les nouvelles politiques à la radio ou à la télévision ne sont que 7 % à être non inscrits, tandis que plus cette écoute est irrégulière plus la non-inscription augmente (23 % et 28 % de non-inscrits pour ceux qui n'écoutent que rarement ou jamais les

nouvelles politiques) ; de même pour la lecture d'un quotidien : les lecteurs les plus réguliers sont les plus faiblement non inscrits et les plus inscrits à Grenoble.

Au terme de cette analyse, l'inscription électorale apparaît comme fonction d'un ensemble de variables sociales et politiques. Seule l'analyse multivariée permet de contrôler les effets réciproques des unes et des autres sur l'inscription. A cette fin, nous avons choisi de contrôler, par les variables sociales et politiques les plus pertinentes, la relation entre la non-inscription et quatre variables sociales particulièrement discriminantes : l'âge, le statut du logement, le statut socio-professionnel et les attitudes religieuses.

ESSAI D'ANALYSE MULTIVARIÉE

L'INSCRIPTION SELON L'ÂGE

On l'a vu, l'âge et l'inscription électorale sont deux variables corrélées. Il est notamment apparu que la non-inscription est la plus forte chez les 18-24 ans et qu'elle décline avec l'âge. Ceci nous amène à réfléchir sur l'éventuelle existence d'un effet spécifique de l'âge sur l'inscription électorale : est-ce l'âge, et l'âge seul, qui explique ces écarts ? Ou l'âge n'est-il pas plutôt un attribut qui résume un faisceau de caractéristiques sociales et politiques¹ ?

Le contrôle de la relation entre âge et taux de non-inscription par le sexe montre que l'effet d'âge existe pour chaque sexe. Mais on s'aperçoit aussi que, chez les moins de 35 ans, les hommes auraient tendance à être moins inscrits sur les listes électorales que les femmes. Phénomène curieux : les jeunes femmes seraient-elle désormais plus politisées que les jeunes hommes ? Même si M. Sineau et J. Mossuz-Lavau constatent un mouvement important d'inscription électorale chez les jeunes femmes, qu'elles expliquent comme un effet de la « socialisation par le travail »², on comprend mal la « désaffection » des jeunes hommes qui gardent des taux d'activité, et donc de socialisation, plus importants que ceux des femmes.

De fait, il faut rester très prudent dans les interprétations car si cette tendance, constatable sur nos données, se retrouve aussi dans les sondages OIP 1985 exploités par Annick Percheron³, elle disparaît dans l'étude des statistiques du fichier électoral national : un calcul effectué à

1. Telle est la position de B. Denni : avec l'âge, viennent les attributs sociologiques qui favorisent la stabilité sociale et géographique. L'âge n'est pas en lui-même un facteur des comportements électoraux ; il résume un état sociologique des individus. Cf. « Les vieux et le pouvoir de suffrage », *Gérontologie*, 38, avril 1981, p. 2-10.

2. Cf. Mossuz-Lavau (J.), Sineau (M.), *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983, 280 p.

3. Cf. A. Percheron, « Les absents de la cène électorale », cité.

partir des données de J. Morin¹ montre que l'effet de l'appartenance sexuelle est nul dans toutes les classes d'âge. L'écart de non-inscription entre jeunes hommes et jeunes femmes tiendrait-il alors au mode de recueil des données ? Il faudrait supposer que la réponse à la question sur l'inscription est influencée par la subjectivité des sondés : comme si certaines jeunes femmes avaient mauvaise conscience d'être non inscrites ou comme si certains jeunes hommes choisissaient de taire leur inscription...

Tableau 4. Taux de non-inscription selon l'âge, contrôlé par le groupe socio-professionnel

Age	GSP								Taux moyen
	Artisans, commerçants, industriels	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Etudiants	Autres sans activité	
18 - 24 ans ...	—	—	22	24	50	—	17	46	26
25 - 34 ans ...	29	10	4	12	18	—	8	15	11,5
35 - 49 ans ...	11	4	9	6	14	—	—	14	10
50 - 64 ans ...	—	—	11	6	10,5	4	—	7	5,5
65 ans et + ..	—	—	—	—	—	1	—	15	2
Taux moyen	10	4	9	13	24	2	16	20 12	

D'après le tableau 4, la distribution par professions des non-inscrits révèle toujours un effet de seuil à 25 ans : quelle que soit la profession, la non-inscription des 18-24 ans est plus forte que celle des autres classes d'âge et notamment chez les ouvriers et les sans activité.

A partir de 25 ans, la non-inscription chute brutalement pour toutes les professions, et ne cesse de décroître avec l'âge. Toutefois, sa distribution par professions est alors plus complexe : pour les groupes socio-professionnels les moins favorisés – ouvriers ou employés – la non-inscription décroît plus difficilement avec l'âge que pour d'autres groupes tels les professions intellectuelles supérieures. Pour les premiers, l'inscription électorale est un processus lent et imparfait. En revanche, les seconds ne sont faiblement inscrits que s'ils sont jeunes ; au-delà de 25 ans, l'effet de l'âge disparaît pour eux : leur « compétence statutaire » leur assigne de s'inscrire. Cette analyse est confirmée par les relations qu'entretiennent l'âge et le diplôme (tableau 5).

La chute des taux de non-inscription au-delà du seuil de 25 ans ne joue pas également pour tous les niveaux de diplômes. Dès que les diplômes sont supérieurs ou égaux au baccalauréat, l'effet de l'âge est peu sensible : pour ces catégories de diplômés, les taux d'inscription sont forts, passé l'âge de 25 ans. Compétence intellectuelle et intégration par le diplôme sont ici les facteurs déterminants de l'inscription électorale.

1. J. Morin, « Un Français sur dix n'est pas inscrit sur les listes électorales », art. cité.

Tableau 5. Taux de non-inscription selon l'âge, contrôlé par le diplôme

<i>Diplôme</i>	<i>Age</i>	<i>18-24 ans</i>	<i>25-34 ans</i>	<i>35-49 ans</i>	<i>50-64 ans</i>	<i>65 ans et +</i>	<i>Taux moyen</i>
Aucun	75	13	20	14	6		23
CEP	20	22	25	6	2		10
CAP	37,5	20	4	—	—		15
BEPC	45	10,5	12	8	4		15
BP, BI	36	20	17	—	—		17
Bac	22,5	8	4	—	—		13
BTS DEUG	9	13,5	6	—	—		9
Licence, Doctorat	13	5	3	4,5			6
Taux moyen	26	11,5	10	5,5	2		12

En revanche, l'âge est déterminant dans l'inscription des titulaires de diplômes inférieurs au baccalauréat : ce n'est qu'au-delà de 35 ans, voire 50 ans, que les taux de non-inscription chutent en deçà de la moyenne d'ensemble. L'âge est alors un bon indicateur de l'insertion dans la vie sociale et, donc, un facteur important de l'inscription.

Un autre indicateur d'insertion dans la vie sociale – et probablement à la vie locale – est la propriété du logement. Le tableau 6 indique que la propriété du logement annule l'effet de l'âge sauf chez les 18-24 ans, même si les jeunes propriétaires sont nettement moins non inscrits que l'ensemble de leur classe d'âge. Le seuil de 25 ans apparaît nettement pour les propriétaires : au-delà de cet âge, la propriété implique l'inscription électorale.

Tableau 6. Taux de non-inscription selon l'âge, contrôlé par le statut du logement

<i>Statut du logement</i>	<i>Age</i>	<i>18-24 ans</i>	<i>25-34 ans</i>	<i>35-49 ans</i>	<i>50-64 ans</i>	<i>65 ans et +</i>	<i>Taux moyen</i>
Propriétaires	17	3	2	2	1		3
Locataires	28	13	18	9	3		17
Taux moyen	26	11,5	10	5,5	2		12

La situation des locataires contraste nettement : pour eux, le déclin de la non-inscription ne se fait que lentement, avec l'âge. Seuls les locataires âgés connaissent des taux de non-inscription très faibles et proches de ceux des propriétaires de leur âge.

Au total, il apparaît que l'effet de l'âge se maintient pour les 18-24 ans quelle que soit la variable sociale de contrôle introduite dans l'analyse : leurs taux de non-inscription sont toujours supérieurs à ceux des autres classes d'âge. De même, l'âge annule les effets des autres variables au-delà de 65 ans : l'inscription est alors forte et également partagée. C'est entre ces deux extrémités que les effets de l'intégration sociale par la profession, le diplôme ou la propriété se font sentir le plus fortement. Qu'en est-il si l'on contrôle les relations entre âge et inscription par des variables politiques ?

Le tableau 7 montre qu'un fort intérêt pour la politique annule l'effet de l'âge, y compris chez les 18-24 ans ; mais plus l'intérêt pour la politique décroît, plus l'âge intervient fortement dans les taux d'inscription.

Tableau 7. Taux de non-inscription selon l'âge, contrôlé par l'intérêt pour la politique et l'intensité de la proximité partisane

Age	Intérêt pour la politique				Proximité partisane					Taux moyen
	Beau-coup	Assez	Un peu	Pas du tout	Très proche	Assez proche	Peu proche	Pas proche du tout	Sans opinion	
18 - 24 ans ...	6	12	34	58	4	17	27	50	29	26
25 - 34 ans ...	5	6	12	35	4	6	12	26,5	--	11,5
35 - 49 ans ...	6	3	11	50	5	9	9	26	--	10
50 - 64 ans ...	4	2	8	10	—	5	4,5	8	12,5	5,5
65 ans et + ..	—	2	5	—	3	2	4	—	—	2
Taux moyen	4	5,5	16	30,5	3	8	14	26	22	12

Dans le même temps, un âge élevé annule l'effet d'un intérêt peu prononcé pour la politique : les plus de 65 ans sont très fortement inscrits quel que soit leur degré d'intérêt pour la politique. On retrouve une même structure de relation si l'on considère la proximité partisane générale comme variable de contrôle : se sentir très proche d'un parti politique annule totalement l'effet d'âge, et l'on ne constate plus, à nouveau, un seuil à 25 ans ; en revanche, une moins forte proximité partisane rétablit nettement l'effet d'âge : forte non-inscription des 18-24 ans, déclin progressif au-delà, à nouveau seuil à 50 ans.

Les indicateurs concernant la signification de l'acte électoral et la fonction qui lui est attachée font apparaître d'autres relations entre âge et inscription électorale : ici l'âge est un facteur qui joue dans tous les cas (tableau 8).

Tableau 8. Taux de non-inscription selon l'âge, contrôlé par la fonction du vote, le choix entre vote « droit ou devoir » et la compréhension des discours politiques

Age	Fonction du vote			Sens du vote « droit ou devoir »			Discours			Taux moyen
	Nécessaire pour se faire entendre	Ne sert pas à grand-chose	Sans opinion	Devoir	Droit	Sans opinion	Des choses différentes	Même chose	Sans opinion	
18 - 24 ans ...	17	40	26	15	19	77	35	17,5	41	26
25 - 34 ans ...	8,5	27	4	10	5	40	19	8	--	11,5
35 - 49 ans ...	7	23	2	5	7	41	10	11,5	--	10
50 - 64 ans ...	4	12	—	3	2	45,5	3	8	—	5,5
65 ans et + ..	2	4	—	1	—	17	3	2	—	2
Taux moyen	8	23	33	6	9	49,5	10	16	13	12

Considérons la fonction attachée au vote. Les taux de non-inscription varient selon le degré de politisation : ceux qui pensent que le vote est nécessaire pour se faire entendre sont beaucoup plus inscrits sur les listes électorales que ceux qui n'en voient pas l'utilité, quel que soit l'âge. Cependant, l'âge joue dans les deux cas, notamment aux extrémités. Les 18-24 ans sont assez fortement non inscrits même lorsqu'ils pensent que le vote est nécessaire, tandis que les plus de 65 ans sont fortement inscrits même s'ils le jugent inutile.

Sur l'indicateur du vote comme droit ou comme devoir, on constate qu'un effet d'âge se maintient : chez les 18-24 ans, les taux de non-inscription sont élevés quel que soit le sens qu'ils donnent au vote. Au-delà de 25 ans, les taux de non-inscription deviennent bas, et quasiment nuls à partir de 50 ans. En revanche, l'incapacité à émettre une opinion sur le sens du vote atteste d'un niveau très faible de politisation : les taux de non-inscription chez les sans réponse atteignent dans toutes les classes d'âge des valeurs élevées, notamment pour les 18-24 ans, dont 77 % ne sont pas inscrits.

Nous avons conclu à la persistance des effets de l'âge sur les variables sociales de contrôle. En dehors d'un fort intérêt pour la politique et d'une proximité partisane intense, ces effets persistants se confirment avec les variables politiques. On peut dire en résumé que, lorsqu'ils apparaissent, ces effets sont attachés aux caractéristiques sociales et politiques des individus et qu'ils ne sont annulés que chez les enquêtés manifestant un degré élevé de politisation.

L'INSCRIPTION SELON LE STATUT DU LOGEMENT

La propriété du logement constitue un indicateur de stabilité géographique et sociale : les propriétaires sont plus intégrés à la vie locale, souvent davantage catholiques pratiquants, plus âgés, plus épargnants. Par contraste, le locataire présente les caractéristiques inverses, celles d'une population plus jeune, plus mobile, moins soumise aux normes du catholicisme, plus consommatrice qu'épargnante.

Contrôlé par le sexe, l'effet du statut du logement n'est pas annulé : hommes et femmes, lorsqu'ils sont propriétaires, sont faiblement non inscrits (1 % et 6 % respectivement), tandis que leurs taux de non-inscription montent de façon notable avec le statut de locataire (20 % et 15 % respectivement). L'effet du logement est également maintenu lorsqu'on le contrôle par le groupe socio-professionnel (tableau 9).

Quelle que soit la profession, la propriété implique l'inscription, exception faite des étudiants (mais pour cette catégorie la propriété du logement concerne les parents et non l'interviewé). Si les écarts selon le statut du logement ne sont pas annulés par le groupe socio-professionnel, ils ne sont toutefois pas équivalents. Tout se passe comme si certaines catégories socioprofessionnelles sont bien inscrites quel que soit le statut du logement de leurs membres, tandis que d'autres sont au contraire très sensibles à ce statut : pour les ouvriers et les employés, être locataire

Tableau 9. Taux de non-inscription selon le statut du logement, contrôlé par le groupe socio-professionnel

Statut du logement \ GSP									Taux moyen
	Artisans, commerçants, industriels	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Etudiants	Autres sans activité	
Propriétaires	—	—	6	3	1	—	22	6,5	4
Locataires. . . .	29	9	10	16,5	23			27 17	
Taux moyen	10	4	9	13	24	2	16	20 12	

de son logement constitue un lourd handicap à l'inscription électorale ; pour les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, la propriété du logement ne fait que renforcer une propension à l'inscription, attachée aux normes de ces groupes.

Considérons le tableau 10. Ici encore, la propriété du logement fait sentir ses effets pour tous les niveaux de diplômes ; que l'on soit titulaire d'un CAP, du baccalauréat ou d'une licence, être propriétaire de son logement implique l'inscription sur les listes électorales : pour les propriétaires, l'effet lié au statut du logement annule celui de la variable de contrôle (même si 9 % des propriétaires titulaires du baccalauréat sont non inscrits, ce taux étant calculé sur un effectif faible). En revanche, les locataires constituent une population pour laquelle l'effet lié au niveau de diplôme compte : les niveaux de diplômes inférieurs au baccalauréat correspondent pour les locataires aux taux de non-inscription les plus forts, tandis que l'écart entre propriétaires et locataires non inscrits se resserre au-delà de ce titre.

Tableau 10. Taux de non-inscription selon le statut du logement, contrôlé par le diplôme

Statut du logement \ Diplôme									Taux moyen
	Aucun	CEP	CAP	BEPC	BI,BP	Bac	BTS, DEUG	Licence, Doctorat	
Propriétaires	—	2,5	3	4	—	9	4	2	4
Locataires. . . .	26	15,5	23	25	26,5	15	11	8,5	17
Taux moyen	23	10	15	15	17	13	9	6	12

L'examen des relations entre inscription, propriété et profession, d'une part, diplôme, d'autre part, permet d'avancer l'idée suivante. Lorsque le statut social et le niveau de diplôme sont faibles, les taux d'inscription

électorale connaissent d'importantes variations selon le statut du logement : dans ce cas, la possession de son logement peut être vue comme une chance d'atteindre des taux de non-inscription peu éloignés des autres groupes socio-professionnels ou catégories de diplômés. Bien entendu, statut social et niveau de diplôme élevés aboutissent aux taux de non-inscrits les plus faibles lorsque l'on est propriétaire ; ces trois attributs peuvent être appréciés comme une garantie d'inscription électorale.

La relation entre inscription électorale, statut du logement et attitude religieuse s'avère forte (tableau 11). Une forte intégration au catholicisme s'accompagne toujours d'une faible non-inscription, même si l'on est locataire : pour les pratiquants réguliers, l'effet lié au statut du logement est annulé. En revanche, lorsque l'intensité de la pratique faiblit, le statut du logement redevient très discriminant : les écarts dans les taux de non-inscription sont très forts pour les catholiques non pratiquants et les non-catholiques.

Tableau 11. Taux de non-inscription selon le statut du logement, contrôlé par l'attitude religieuse

<i>Attitude religieuse</i> <i>Statut du logement</i>	<i>Catholiques pratiquants réguliers</i>	<i>Catholiques pratiquants irréguliers</i>	<i>Catholiques non pratiquants</i>	<i>Non- catholiques</i>	<i>Moyenne</i>
Propriétaires.....	1	3	11	4	4
Locataires.....	4	12,5	26,5	22	17
Taux moyen	2	9	21	18	12

Globalement, on peut dire que l'effet du statut du logement sur l'inscription électorale n'est pas annulé par l'introduction de variables de contrôle sociologiques ; cette résistance de la variable patrimoniale aux caractéristiques sociales des individus se maintient-elle pour les attitudes politiques ? Si l'on examine le tableau 12, on s'aperçoit que la non-inscription des propriétaires est insensible à l'intensité de l'intérêt pour la politique : elle est toujours faible. En revanche, l'inscription électorale des locataires donne à l'intérêt pour la politique un poids déterminant : moins l'intérêt pour la politique est fort, plus le taux de locataires non inscrits croît : de 6 % à 40 %.

Une même structure des relations s'observe avec la proximité partisane générale : qu'ils se sentent très proches ou pas proches du tout d'un parti politique, les propriétaires sont fortement inscrits. Alors que les taux de non-inscription des locataires varient alors de 5 % à 34,5 %.

Il en va de même si l'on considère les indicateurs de fonction du vote ou de sentiment du vote comme devoir ou comme droit (tableau 13) : l'effet de la variable de contrôle ne joue que sur les locataires et dans le sens d'une réduction du taux de non-inscrits lorsque ceux-ci considèrent que le vote est nécessaire (12 % de non-inscrits contre 33 %

s'ils considèrent que voter ne sert pas à grand-chose), ou que le vote est un devoir (9 % de non-inscrits contre 12 % s'ils pensent que voter est un simple droit).

Pour les propriétaires, le seul effet des variables politiques est sur la capacité à produire une opinion concernant le sens ou la fonction du vote : être sans opinion sur ces deux variables conduit les propriétaires à être nettement plus non inscrits que la moyenne de leur statut patrimonial.

Au total, pour les propriétaires, pratiquement aucune variable de contrôle ne vient annuler l'effet de la possession du logement : ils sont toujours fortement inscrits ; pour les locataires, en revanche, les effets produits par les variables de contrôle sont tout à fait importants : globalement fortement non inscrits, leur taux de non-inscription varie selon le degré d'intégration sociale et de politisation.

Tableau 12. Taux de non-inscription selon le statut du logement, contrôlé par l'intérêt pour la politique et l'intensité de la proximité partisane

Statut du logement	Intérêt pour la politique				Proximité partisane					Taux moyen
	Beaucoup	Assez	Un peu	Pas du tout	Très proche	Assez proche	Peu proche	Pas proche du tout	Sans opinion	
Propriétaires	1,5	2	6	6,5	2	3	8	2	—	4
Locataires...	6	8	21	40	5	12	17	2	25	17
Taux moyen	4	5,5	16	30,5	3	8	14	26	22	12

Tableau 13. Taux de non-inscription selon le statut du logement, contrôlé par la fonction du vote, le choix entre vote « droit ou devoir » et la compréhension des discours politiques

Statut du logement	Fonction du vote			Sens du vote			Discours politique			Taux moyens
	Nécessaire pour se faire entendre	Ne sert pas à grand-chose	Sans opinion	Devoir	Droit	Sans opinion	Des choses différentes	Même chose	Sans opinion	
Propriétaires	2	5	30	2	4	16	1,5	8	—	4
Locataires...	12	33	33	9	12	60	15	20,5	18	17
Taux moyen	8	23	33	6	9	49,5	10	16	13	12

L'INSCRIPTION SELON LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL ET L'ATTITUDE RELIGIEUSE

Nous venons de repérer deux catégories de population où le taux de non-inscription est particulièrement bas : les personnes âgées et les propriétaires de leur logement. Et nous avons vu que ce faible taux de

non-inscription était en général, pour ces catégories, indépendant des indicateurs de politisation. L'inscription sur les listes électorales est signe d'intégration à la vie locale et d'identification territoriale. Mais elle est aussi parfois liée à l'immersion dans des cultures spécifiques, comme nous allons le montrer à présent.

En analysant l'effet du statut socio-professionnel, nous trouvons une troisième catégorie à faible taux de non-inscription : les salariés du secteur public (7 % contre 17 % chez les salariés du privé). Il ne s'agit pas d'une catégorie très homogène professionnellement, puisqu'on y rencontre des professions et des niveaux hiérarchiques très différents les uns des autres. Quant à la stabilité géographique et à l'intégration à la vie locale, elles sont très variables d'un corps de fonctionnaires à l'autre¹. Le faible taux de non-inscription dans cette population nous semble devoir s'expliquer par une culture spécifique, une prégnance forte des normes de la société démocratique et par une socialisation politique intense dans le milieu social formé par les salariés du public.

Pour valider cette hypothèse, nous analyserons d'abord les variations du taux de non-inscription lorsque l'on introduit dans la liaison des variables sociales de contrôle. On constate ainsi que l'écart d'inscription entre salariés du public et du privé se maintient, indépendamment du sexe de l'interviewé. Il se maintient aussi pour toutes les catégories d'âge, mis à part les 18-24 ans (tableau 14). Les jeunes fonctionnaires semblent ne pas avoir encore intégré les valeurs et les normes de leur milieu socio-professionnel². En revanche, à partir de 25 ans, le taux de non-inscription est bas pour les salariés du secteur public, indépendamment de l'âge. Pour les salariés du secteur privé, l'effet de l'âge est au contraire important.

Le contrôle de la liaison par le statut de l'habitat montre que celle-ci s'annule pour les propriétaires. Mais chez les locataires, l'effet du statut socio-professionnel reste très important. Presque un quart des locataires salariés du secteur privé sont non inscrits, pour seulement un sur dix chez les locataires salariés du secteur public.

Tableau 14. Taux de non-inscription selon le statut socio-professionnel, contrôlé par l'âge et le statut de l'habitat

<i>Statut socio-professionnel</i>	<i>18-24 ans</i>	<i>25-34 ans</i>	<i>35-49 ans</i>	<i>50-64 ans</i>	<i>65 ans et +</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Locataires</i>	<i>Taux moyen</i>
Salariés du public ...	29	2	5	3	—	3	10	7
Salariés du privé	32	16,5	12	10	—	1,5	23	17
Taux moyen	26	11,5	10	5,5	2	4	17	12

1. Par exemple, les militaires de carrière sont très mobiles alors que les instituteurs sont stables.

2. Cependant, on observe que lorsque les jeunes de 18-24 ans, salariés du secteur public, sont inscrits sur une liste électorale, ils le sont davantage dans leur commune de résidence que les salariés du privé.

Lorsqu'on prend en compte le groupe socio-professionnel de l'enquêté, on s'aperçoit que la différence dans les taux de non-inscrits existe pratiquement pour tous les groupes, sauf pour les ouvriers. Qu'ils soient salariés du public ou du privé, 24 % des ouvriers sont non inscrits. Tout se passe donc comme si les ouvriers du secteur public n'avaient pas intégré les normes culturelles des fonctionnaires. Ils alignent leur comportement en matière d'inscription électorale sur celui de leur groupe social.

Au total, l'introduction de variables sociales montre que la différence de taux de non-inscription entre secteur public et secteur privé est assez solide. Elle ne s'annule vers le bas que chez les propriétaires, et vers le haut chez les jeunes et chez les ouvriers. Voyons à présent ce que donne l'introduction de l'attitude religieuse, dont on sait qu'elle est bien corrélée avec le taux de non-inscription (tableau 15).

Indépendamment du statut, la pratique régulière (au moins mensuelle) prescrit l'inscription sur les listes électorales. L'effet du statut ne commence à se faire sentir que pour les catholiques à pratique irrégulière. Il devient très important pour les non-pratiquants et pour les non-catholiques (dont la masse est constituée par des non-croyants). Pour les salariés du secteur public, quelle que soit leur attitude religieuse, les taux de non-inscription restent inférieurs au taux moyen grenoblois. Si la pratique régulière prescrit l'inscription, l'appartenance au secteur public tend, aussi, à imposer l'inscription. Les taux de non-inscription ne dépendent fortement de l'attitude religieuse que pour les salariés du secteur privé.

Tableau 15. Taux de non-inscription selon le statut socio-professionnel, contrôlé par l'attitude religieuse

<i>Statut</i> \ <i>Attitude religieuse</i>	<i>Catholiques pratiquants réguliers</i>	<i>Catholiques pratiquants irréguliers</i>	<i>Catholiques non pratiquants</i>	<i>Non- catholiques</i>	<i>Taux moyen</i>
Salariés du public	5	4	11,5	9	7
Salariés du privé	4	11	29	25	17
Taux moyen	2	9	21	18	12

Cette différence dans la socialisation politique et dans la prégnance des normes démocratiques se traduit d'ailleurs de plusieurs manières dans nos données. On observe chez les salariés du public des taux de non-inscription plus bas (écart de 10 points), un vote plus fréquent (écart de 10,5 points), un intérêt pour la politique un peu plus fort (écart de 6 points sur les deux premiers items), une croyance en la nécessité du vote plus fréquente (écart de 8 points), des sans opinion plus rares aux questions politiques. Par ailleurs, notons que les salariés du public sont plus orientés à gauche que ceux du privé (10 points d'écart sur les inscrits aux législatives de 1986) et qu'ils se déclarent plus souvent non catholiques (écart de 9 points).

L'inscription sur les listes électorales

Essayons à présent d'introduire des indicateurs de politisation. Le contrôle, par l'intérêt pour la politique et par l'intensité de la proximité partisane, fait apparaître des phénomènes très semblables (tableau 16). Un intérêt pour la politique fort ou assez fort, de même que le sentiment d'être très proche d'un parti politique, annule l'effet du statut socio-professionnel : les salariés du public et du privé politisés ont des taux de non-inscription bas, et très voisins l'un de l'autre. Mais, pour les salariés du secteur public, le degré de politisation n'introduit que des écarts modérés dans les taux de non-inscription, beaucoup plus faibles que pour les salariés du secteur privé. Ces derniers ne sont fortement inscrits sur les listes électorales que s'ils sont politisés. Tout se passe comme si l'inscription sur les listes électorales relevait pour les salariés du secteur public d'un comportement normé, d'une attitude prescrite par le milieu, alors que, pour les salariés du secteur privé, l'inscription dépend fortement d'une attitude positive et volontariste à l'égard de la politique.

Tableau 16. Taux de non-inscription selon le statut socio-professionnel, contrôlé par l'intérêt pour la politique et l'intensité de la proximité partisane

<i>Statut socio-professionnel</i>	<i>Intérêt pour la politique</i>				<i>Proximité partisane</i>					<i>Taux moyen</i>
	<i>Beaucoup</i>	<i>Assez</i>	<i>Un peu</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>Très proche</i>	<i>Assez proche</i>	<i>Peu proche</i>	<i>Pas proche du tout</i>	<i>Sans opinion</i>	
Salariés du public		4,5	9	15		4	10	15		7
Salariés du privé		4,5	22	42		13	22	32	29	17
Taux moyen	4	5,5	16	30,5	3	8	14	26	22	12

Le contrôle de la relation par la signification accordée à l'acte électoral et aux discours des hommes politiques mérite aussi attention (tableau 17). Comme pour les indicateurs précédents, il y a peu d'écart dans les taux de non-inscription des salariés du secteur public. Même chez ceux qui pensent que le vote ne sert pas à grand-chose, on ne rencontre que 14 % de non-inscrits. Même chez ceux qui n'ont pas d'opinion sur les discours des hommes politiques, le taux ne monte pas plus haut (14 %). Chez ceux qui pensent que les hommes politiques disent tous la même chose – opinion que l'on peut interpréter comme un indicateur de faible maîtrise de l'univers politique –, ce taux n'est que de 8,5 %. Seuls les salariés du public incapables de produire une opinion sur la signification du vote ont un taux de non-inscription élevé (29 %).

Tableau 17. Taux de non-inscription selon le statut socioprofessionnel, contrôlé par la fonction du vote, le choix entre le vote « droit ou devoir » et la compréhension des discours politiques

<i>Statut socio-professionnel</i>	<i>Fonction du vote</i>			<i>Sens du vote</i>			<i>Discours politique</i>			<i>Taux moyen</i>
	<i>Nécessaire pour se faire entendre</i>	<i>Ne sert pas à grand-chose</i>	<i>Sans opinion</i>	<i>Devoir</i>	<i>Droit</i>	<i>Sans opinion</i>	<i>Des choses différentes</i>	<i>Même chose</i>	<i>Sans opinion</i>	
Salariés du public	6							8,5	14	
Salariés du privé	12	35	36	11	10	56	12	24	23 17	
Taux moyen	8						10		13 12	

Les taux de non-inscription varient beaucoup plus fortement pour les salariés du privé. Lorsque ceux-ci sont incapables de juger les discours politiques ou incapables de saisir des différences entre les discours politiques, un sur quatre n'est pas inscrit. Lorsqu'ils pensent que le vote ne sert pas à grand-chose ou lorsqu'ils sont sans opinion sur cet indicateur, plus du tiers est non inscrit. Et le taux de non-inscription atteint 56 % chez ceux qui n'arrivent pas à choisir entre la conception du vote comme un devoir ou comme un droit. Là encore, tout se passe comme si les salariés du public n'avaient pas besoin, pour être inscrits sur les listes électorales, de valoriser le vote et de maîtriser l'univers politique. Pour les salariés du privé, au contraire, la conviction de l'utilité du vote, la maîtrise des différences politiques ou la capacité à produire des opinions politiques sont nécessaires pour que les taux de non-inscription soient bas.

Rares sont donc les attributs ou les représentations susceptibles de faire monter les taux de non-inscription des salariés du secteur public. Ceux-ci constituent un groupe où la prégnance des normes démocratiques apparaît forte et s'impose aux individus. De ce fait, ils sont particulièrement bien intégrés à la société politique, fortement inscrits sur les listes électorales et se caractérisent aussi par une forte participation politique.

Au même titre que la culture des fonctionnaires, l'intégration à la culture catholique favorise la participation électorale. L'analyse multivariée montre que la très forte inscription électorale des catholiques pratiquants réguliers ne peut s'expliquer seulement par un effet d'âge, ni par la fréquente possession de leur logement, ni par leur appartenance à des catégories sociales favorisées. Pour toutes les classes d'âge, sauf pour les plus de 65 ans, le degré d'intégration au catholicisme continue à faire sentir son action sur les taux de non-inscription. En outre, si l'effet de l'attitude religieuse sur la non-inscription est faible pour les propriétaires,

il est très fort pour les locataires. Et pour tous les groupes socio-professionnels, sauf pour les ouvriers, les taux de non-inscription sont bas lorsque les actifs sont catholiques pratiquants réguliers.

L'effet de l'intégration au catholicisme n'est donc pas réduit par l'introduction de variables socio-démographiques. Et la prise en compte des variables politiques conduit aux mêmes conclusions que dans les sections précédentes (tableau 18).

Taux de non-inscription selon l'attitude religieuse, contrôlé par l'intérêt pour la politique et l'intensité de la proximité partisane

<i>Attitude religieuse</i>	<i>Intérêt pour la politique</i>				<i>Proximité partisane</i>					<i>Taux moyen</i>
	<i>Beau- coup</i>	<i>Assez</i>	<i>Un peu</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>Très proche</i>	<i>Assez proche</i>	<i>Peu proche</i>	<i>Pas proche du tout</i>	<i>Sans opi- nion</i>	
Cath. prat. réguliers	3		2					9		2
Cath. prat. irréguliers	6	3	12		7			13		9
Cath. non pratiquants	—			38,5					29 33	
Non-cath.	4	6	26	67	2	11	20	48	18	
Taux moyen	4	5,5	16	30,5	3	8	14	26	22	12

Un intérêt pour la politique fort ou assez fort, de même que le sentiment d'être très proche d'un parti, annule l'effet de la variable religieuse : quel que soit le degré de leur intégration au catholicisme, les individus sont fortement inscrits sur les listes électorales lorsqu'ils sont politisés. Mais par ailleurs, une intégration forte au catholicisme s'accompagne toujours d'un taux de non-inscription faible ; l'intérêt pour la politique n'introduit que des écarts très faibles dans les taux de non-inscription des pratiquants réguliers. Les pratiquants réguliers qui ne manifestent aucun intérêt pour la politique et aucune proximité partisane n'en sont pas moins assez fortement inscrits sur les listes électorales.

Lorsque l'intégration au catholicisme faiblit — pour les catholiques pratiquant irréguliers —, l'intérêt pour la politique ou la proximité partisane n'introduisent que des écarts modérés dans les taux de non-inscription. En revanche, ces derniers varient très fortement pour les individus détachés du catholicisme — non-pratiquants ou non-catholiques. Il est étonnant d'observer que deux tiers des non-catholiques qui n'ont aucun intérêt pour la politique sont non inscrits. Et la moitié des non-catholiques qui ne manifestent aucune proximité partisane sont dans le même cas. Tout se passe comme si l'inscription sur les listes électorales relevait pour les catholiques pratiquants réguliers — et en large partie aussi pour les catholiques pratiquants irréguliers — d'une obligation, d'une contrainte intériorisée, alors que, pour les non-pratiquants et les non-catholiques, l'inscription dépend largement de la politisation des individus.

L'introduction d'autres variables politiques (fonction du vote, sens du vote, discours politique) ne ferait que confirmer cette conclusion.

Comment expliquer ce phénomène ? D'après nos données, les catholiques pratiquants réguliers s'intéressent à la politique plus fortement que la moyenne de l'échantillon. Ils ont suivi plus assidûment la campagne électorale ; ils sont fréquemment partisans du scrutin majoritaire ; ils votent souvent à droite. En revanche, ils ne font pas preuve d'un grand militantisme politique, ils ne se situent pas plus proches d'un parti politique que la moyenne de l'échantillon et trouvent, autant que les autres catégories, la politique trop compliquée. Ils disent faire leur choix électoral plutôt en fonction des hommes que des programmes partisans, et leur image des hommes politiques est moins mauvaise que pour les autres catégories. Leur rapport à la politique semble donc médiatisé par les notables politiques locaux. Ils donnent l'impression de s'intéresser à la politique sans avoir une conscience politique très développée : 64 % pensent que le vote est un devoir contre seulement un interviewé sur deux. Et ils votent à 95 %, ce qui apparaît considérable. Ce sont donc des légitimistes, des soutiens fervents du système politique démocratique, mais pas des théoriciens de l'action collective, ni des passionnés d'idéologie.

Ce rapport « conformiste » à l'univers politique peut d'ailleurs s'expliquer en partie par les fréquents rappels de l'Eglise catholique concernant l'obligation du vote¹. Ces rappels semblent efficaces et pousser au respect du devoir électoral ceux qui sont bien intégrés au catholicisme.

Quatre variables de socialisation constituent des facteurs importants de la non-inscription : l'âge, le statut du logement, le statut socio-professionnel et l'attitude religieuse. Est-ce à dire que l'inscription serait indépendante du degré de politisation des individus ? Evidemment non, puisque nous avons constamment souligné que, indépendamment de leur position sur les indicateurs de socialisation, les individus fortement

1. Ces rappels sont faits, en général, en période électorale. Par exemple, à l'occasion des élections présidentielles de 1981, le Conseil permanent de l'épiscopat français a publié une déclaration, intitulée « Avant les élections », insistant sur l'importance des enjeux politiques et le devoir du vote car « aucun citoyen ne peut démissionner ». Cf. *Le Monde* du 14 février 1981. Déjà en 1932, l'Assemblée des cardinaux et archevêques rappelait « aux électeurs catholiques l'obligation où ils sont de voter, et de bien voter. La situation présente leur impose plus que jamais le rigoureux devoir de s'unir pour éloigner du Parlement ceux qui seraient disposés à voter des lois mauvaises et pour faire élire au contraire des hommes prêts à défendre les intérêts de la religion et du pays ». Et si l'on se réfère au *Catéchisme à l'usage des diocèses de France* (Bourges, Editions Tardy, 1947), adopté par les évêques en 1947 et qui a été utilisé massivement jusque dans les années 1960, on y trouve aussi une incitation au vote dans une question-réponse à apprendre par cœur : « A quoi oblige le devoir électoral ? Le devoir électoral oblige à voter pour des hommes capables et, si possible, bons chrétiens. C'est une faute de ne pas voter, car celui qui ne vote pas peut être cause que les mauvais candidats arrivent au pouvoir », p. 191. Ces deux derniers textes insistent d'ailleurs davantage sur le vote pour des personnes que pour des programmes.

politisés, bien intégrés à l'univers politique, étaient aussi fortement inscrits. Et notre analyse nous permet d'aller un peu plus loin dans l'énoncé des conclusions. Selon les catégories de population, ce sont les indicateurs de socialisation ou de politisation qui sont les plus déterminants. En effet, pour certaines catégories bien intégrées à la société locale et stables géographiquement, comme les personnes âgées ou les propriétaires de leur logement, ou pour ceux qui appartiennent à l'univers du secteur public, ou encore pour ceux qui sont intégrés au catholicisme, l'inscription électorale apparaît comme un conformisme social. Elle est une norme presque obligatoire en fonction de l'appartenance socio-culturelle, indépendamment des attitudes conscientes à l'égard de la politique.

Au contraire, pour d'autres catégories, beaucoup moins intégrées la vie locale et beaucoup moins stables géographiquement, comme les jeunes et les locataires, pour ceux qui sont plus éloignés de l'appareil étatique comme les salariés du secteur privé, ou encore pour les détachés du catholicisme, l'inscription électorale est avant tout fonction des attitudes concernant l'univers politique. Elle est dépendante de leur degré de politisation. L'inscription apparaît alors comme un choix dépendant de la conscience politique.

RÉSUMÉ DE L'ARTICLE/ABSTRACT

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : INDICATEUR DE SOCIALISATION OU DE POLITISATION ?

PIERRE BRÉCHON, BRUNO CAUTRÈS

A partir des données d'un sondage post-électoral grenoblois, l'article essaie de préciser quelles sont les catégories de population les plus touchées par le phénomène de la non-inscription. Les taux de non-inscrits varient avec l'âge, le groupe socio-professionnel, le niveau de diplôme, l'attitude religieuse. Mais ils dépendent aussi du degré de politisation. L'analyse multivariée permet de conclure que, pour les catégories bien intégrées socialement, l'inscription électorale apparaît comme une quasi-norme de comportement, indépendante de la politisation des individus. Au contraire, pour les catégories moins stables, l'inscription électorale apparaît comme un choix dépendant de la conscience politique.

VOTER REGISTRATION : AN INDEX OF SOCIALIZATION OR OF POLITICIZATION ?

PIERRE BRÉCHON, BRUNO CAUTRÈS

Based on data from a Grenoble post-electoral survey, the population categories which register the least are analyzed. The rates of those who do not register vary with age, social-occupational category, education, religious attitudes. They also depend on the degree of politicization. Multivariate analysis leads to the conclusion that for the socially well-integrated categories, voter registration is a behavioral quasi-norm, independent of individual politicization. For less stable categories, voter registration appears to be a choice dependent on political consciousness.